

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019  
1ère session extraordinaire de 2019  
31 DI GHJENNAGHJU È 1mu DI FERRAGHJU  
31 janvier et 1er février  
2019/E1/002

## Question déposée par Xavier Lacombe au nom du groupe Per l'Avvene

Objet : *Convention CDC/CIAS*

Monsieur le Président,

Par mail en date du 21 décembre 2018, vos services ont adressé au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Ajaccien une proposition de convention (portant attribution d'une contribution financière), suite au dépôt de candidature du CIAS dans le cadre de l'appel à projet relatif à la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des séniors.

Cette proposition soulève les inquiétudes et questionnements suivants :

- **l'importante diminution de votre contribution** : si le CIAS s'était vu accorder 45000€ lors du précédent appel à projet, pour la mise en œuvre de ses actions (30000€ destinés au territoire de la ville d'Ajaccio et 15000€ pour les communes rurales), le montant attribué pour 2019 et 2020 n'est plus que de 18500€/an.
- **le territoire d'intervention** : le précédent appel à projet, proposait un découpage du pays ajaccien en deux territoires d'interventions : l'un urbain, l'autre rural. Deux projets avaient donc été proposés par le CIAS. Tous les deux avaient été retenus. Ce qui avait permis d'une part de consolider l'action sur Ajaccio et d'autre part, d'initier et de développer de nouvelles interventions sur la zone rurale.

L'appel à projet 2019/2020 ne fait plus cette distinction. Un seul territoire de proximité T1, Paese Aiaccinu, est déterminé, englobant aussi bien le rural que l'urbain. Le CIAS a donc déposé un seul projet avec des propositions d'animation sur la totalité de ce bassin de vie. Or, contrairement à l'année dernière et alors même que le nouveau découpage territorial englobe Ajaccio, les actions proposées pour l'agglomération n'ont pas été retenues, excluant de fait Ajaccio de ce territoire de proximité.

Comme vous le savez, le phénomène du vieillissement de la population est particulièrement marqué en Corse, et la CAPA ne fait pas exception. C'est pour cela que depuis quatre ans le CIAS a mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur du « bien vieillir » en s'efforçant de répondre au mieux aux besoins de ces populations.

Vous faites d'ailleurs état du bilan positif des deux précédentes années et de tout l'intérêt des séniors pour les actions proposées, parmi lesquelles figurent de nombreuses actions du CIAS au profit des Ajacciens.

Plus de 1000 séniors (dont 240 résident dans les communes rurales de la CAPA) bénéficient des services du CIAS Anziani, et au cours de l'année 2018, 169 nouveaux inscrits ont été recensés.

Pour conclure, le préambule de la convention précise la volonté de la Collectivité de Corse à poursuivre la démarche engagée et à la consolider. Cet objectif me semble incompatible avec la diminution de la participation financière accordée au CIAS.

Serait-il possible, Monsieur le Président, que vous puissiez réexaminer nos différentes demandes d'aide financière afin que l'intervention de la Collectivité de Corse soit à la hauteur des actions envisagées sur le territoire communautaire ?

Je vous remercie.